



COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris
Le XX 2019

L'ANFH PUBLIE son offre d'actions de formation nationales 2019 pour les professionnels médicaux des établissements adhérents

Nouveauté 2019, l'ANFH propose:

- **4 actions de formation nationales spécifiques aux professionnels médicaux, sur des thématiques managériales**
 - La construction d'un projet en équipe ;
 - La connaissance de l'environnement institutionnel et la compréhension de ses évolutions ;
 - La vie professionnelle en équipe hospitalière ;
 - L'accompagnement du développement des compétences et des carrières .

Ces thématiques ont été retenues à la demande du Conseil du DPC Médical Hospitalier, qui a participé à leur élaboration.

Par ailleurs, chaque année, l'ANFH propose à ses établissements adhérents de nouvelles actions de formation nationales (AFN), déployées en fonction des besoins des personnels et des établissements. Certaines des thématiques sont définies en concertation avec le ministère de la santé. Elles ont vocation à initier, innover et expérimenter des thématiques et dispositifs pédagogiques en lien avec les préoccupations du terrain, avec pour particularité d'être multi-professionnelles.

A la demande du CDPCMH, l'ANFH renouvelle en 2019 **l'ouverture de 24 AFN aux professionnels médicaux**, telles que :

- Tous concernés par le psycho-traumatisme : repérage et prise en charge des victimes
- Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée
- L'humour en situation professionnelle
- Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du projet médical partagé (PMP) et du projet de soin partagé (PSP)
- Vigilance, protection et réaction face aux violences quotidiennes et à la menace terroriste – module 1 contribuer à la structuration du plan de sécurisation de l'établissement en acquérant une culture de la sécurité
- ...

La liste complète des AFN 2019 proposées aux praticiens est disponible sur [le site internet de l'ANFH.](#)

L'ensemble de ces formations sont financées sur les fonds mutualisés nationaux. L'établissement adhérent peut y inscrire un ou plusieurs praticiens, seuls sont imputés sur les budgets formation des établissements les frais de déplacement et d'hébergement.

Pour s'inscrire à ces formations, les praticiens doivent sélectionner la thématique qui les intéresse

par la liste des AFN et faire part de leur souhait de s'y inscrire à leur établissement employeur.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de l'ANFH www.anfh.fr – onglet praticien

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **Ministère de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle (CFP)**, **congés pour VAE** et pour **Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), des **études promotionnelles** (0,6%), de **la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT** (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements.

En complément de la gestion des 827 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de **services** visant à **les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus près de 800 administrateurs et 26 délégations territoriales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 956 000 personnes.